

MAIRIE  
DE

Le 13 NOVEMBRE 1997

BRENNILIS

FINISTÈRE

ARRETE MODIFIANT LE SALAIRE DE LA GERANTE  
DE L'AGENCE POSTALE

Code Postal : 29690  
Tél. 98.99.61.07  
Fax 98.99.67.67

Le Maire de la Commune de BRENNILIS,

- . Vu le Code de l'administration communale, livre IV, titre II,
- . Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes et des Départements,
- . Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 février 1988, revisant l'indemnité mensuelle de la gérante de l'agence postale.
- . Vu la convention "réorganisation des services postaux" signée le 30 juin 1997 entre la Mairie et la Poste.

ARRETE

- Article 1 : Mme JAFFRE Anne Marie, née FOLLOROU, née le 19 décembre 1947 à PLONEVEZ DU FAOU (Finistère), gérante de l'agence postale depuis le 26 avril 1973, sera rémunérée en totalité par la Commune, avec effet au 1er septembre 1997.
- Article 2 : Mme JAFFRE assurera la permanence de l'agence postale du lundi au vendredi de (8h30-12h) et (13h30-16h30) et le samedi de 8h30 à 12 heures. (soit 157 h par mois).
- Article 3 : la rémunération de l'intéressée sera basée sur l'indice brut 268, majoré 263.
- Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera adressée à :
  - . Mr le receveur Municipal,
  - . Mr le Sous-Préfet de CHATEAULIN,
  - . à l'intéressée.

Fait à BRENNILIS le 13 novembre 1997.

Le Maire,

l'intéressée,

CORRE Yves.

JAFFRE Anne-Marie



*Jaffré Anne Marie*

(= 36h/semaine)

